



Recommandations

Valeurs limites relatives à l'utilisation de la solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB)

Berne, le 2 septembre 2022

L'un des six axes stratégiques définis par le Conseil fédéral dans la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions vise à mettre en place des processus d'acquisition numériques, standardisés et conviviaux. Il est formulé de la manière suivante: «Les processus d'acquisition sont harmonisés et standardisés au sein de l'administration fédérale, ils sont efficaces et suivent un flux de travail numérisé et convivial» (cf. ch. 6.3.5 de la stratégie).

La solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB) a été développée à cette fin.

Les services d'achat centraux (OFCL, armasuisse et OFROU) utilisent la HBB pour réaliser les acquisitions dans leur domaine de compétence respectif.

Les directeurs de l'OFCL, d'armasuisse et de l'OFROU forment le comité de la Conférence des achats de la Confédération (CA). Le comité de la CA recommande aux autres unités administratives de l'administration fédérale centrale d'appliquer les valeurs limites suivantes, dès que la phase de lancement de la HBB sera achevée au sein de leur unité.

Valeurs limites relatives à l'utilisation de la HBB

- **Principe 1:** les services d'achat centraux (OFCL, ar, OFROU) utilisent la HBB pour toutes les acquisitions dont ils sont responsables.
- **Principe 2:** pour **les achats décentralisés et les achats délégués**, les valeurs limites suivantes s'appliquent pour déterminer l'utilisation ou non de la HBB :

Montant de l'acquisition	Valable jusqu'au 31 mars 2024	Valable à partir du 1 ^{er} avril 2024*
dès 150 000 francs	L'utilisation de la HBB est obligatoire	L'utilisation de la HBB est obligatoire
entre 50 000 et 150 000 francs	L'utilisation de la HBB est fortement recommandée	L'utilisation de la HBB est obligatoire
jusqu'à 50 000 francs	L'utilisation de la HBB est recommandée	L'utilisation de la HBB est recommandée

* Validité jusqu'à l'introduction complète de la solution standardisée en matière d'acquisitions dans S/4HANA.

- **Exceptions:** ne sont pas concernées toutes les acquisitions d'armement, toutes celles figurant au titre des exceptions et celles en lien avec FORTA, effectuées à l'aide de SAP (SRM, SAP-BANF, articles « Dummy »).

Renseignements complémentaires

Secrétariat de la CA
CA: tél. 058 462 38 50
bkb@bbl.admin.ch

Conférence des achats de la Confédération CA
Fellerstrasse 21, 3003 Berne, Suisse
www.bkb.admin.ch